



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 15 avril, le conseil a adopté, par sa résolution no : **2026-04-R6630**, le **RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO : 2026-045** relatif au **RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Que les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ou sur le site web au www.egan-sud.ca

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Egan-Sud, ce 15 avril 2026

Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2026-045

Je soussignée, Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2026-045, le 15^{em} jour du mois d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^{em} jour du mois d'avril 2026

Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière